

**ISSOIRE
COMMUNAUTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Nombre de Membres :

En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil dix,

Le 30 mars à dix-huit heures trente,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ d'ISSOIRE COMMUNAUTÉ dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal en Mairie d'Issoire sous la présidence de Monsieur Bernard ROUX, Président.

Date de convocation : 24/03/2010

Date d'affichage : 07/04/2010

OBJET :

**Convention de
partenariat sur le baby-
sitting entre le RAM
et le CLSH**

Présents avec voix délibérante : Mrs Jacques MAGNE, Gérard GUILLET, Robert CHABAUD, Gilles DUFOUR, Pascal TARRAIRE (suppléant), Sébastien ALLART, Bertrand BARRAUD, Marc JAMON, Georges CHASSANY, Lionel DIRAND, Philippe MARTY, Bernard FLAT (suppléant), Bernard ROUX, Henri GONIN, Lionel GERARD, Georges NAVA, José CHIODO, Jean-Yves CROUZET, Joël BORTOLOTTI, Eric THOMAS ; Mmes Martine VORE, Françoise CHAUVIERE, Véronique COLAS-FIORINI, Maria LANCRENON, Nadège DUCHET, Chantal POISSON (suppléante).

Bernard FLAT : pouvoir de Jocelyne BOUQUET, du fait de l'absence de son suppléant attribué Eric MARY.

Absents excusés : Mrs Christophe NECHAOUNI, Henri SEMONSUT, Fabien BERNARD ; Mme Jocelyne BOUQUET.

Secrétaire : M. Henri GONIN

Rapporteur : Monsieur CHIODO

Monsieur le Rapporteur indique que dans le cadre de la coordination d'un service de Baby-Sitting, le RAM reçoit des candidatures de jeunes orientés par la maison des jeunes, la mission locale ou autre.

Les jeunes n'ayant aucune expérience pourraient bénéficier d'un stage de découverte au RAM ou au CLSH, en fonction de l'âge des enfants avec lesquels ils se destinent à intervenir (plus de 4 ans ou moins de 4 ans).

Pour cela, il est proposé aux membres du conseil communautaire un projet de convention entre Issoire Communauté et la Ville d'Issoire par laquelle le RAM et le CLSH décideront conjointement des stagiaires reçus et de la durée du stage en fonction de leurs compétences et de leurs besoins. L'âge minimum requis est de 16 ans et le stage aura pour objectifs :

- la découverte du travail auprès de jeunes enfants
- l'accueil, l'animation, les soins d'hygiène et de confort, l'accompagnement de l'enfant dans les gestes de la vie quotidienne
- l'hygiène des locaux

Pour les stages suivis au CLSH, le RAM s'engage à suivre l'évolution du stagiaire pendant la période de stage. A cet effet, une visite sera organisé par l'animatrice du RAM, afin d'évaluer le déroulement et les résultat du stage.

Le CLSH s'engage, pour sa part à tout mettre en œuvre pour aider le stagiaire à découvrir tous les aspects de la profession et du monde du travail.

A cet effet une description succincte des tâches sera proposée par l'entreprise, le stagiaire et l'animateur dès le premier jour du stage pratique.

Le représentant de l'entreprise dénommé tuteur et qui suivra le stagiaire est un salarié du CLSH.

Le stagiaire sera associé aux activités du CLSH se rapportant directement à

l'action et aux objectifs pédagogiques.

Un comité de pilotage, réunissant le RAM, et le CLSH sera mis en place pour assurer la gestion et le suivi du partenariat. Il se réunira au moins 2 fois par an.

Monsieur le Rapporteur propose donc au final aux membres du Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat sur le baby-sitting avec la ville d'Issoire pour une durée de deux ans telle que présentée ce jour.

Les membres du conseil communautaire, oui l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat sur le baby-sitting avec la ville d'Issoire pour une durée de deux ans telle que présentée ce jour.

**Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 07/04/2010
Transmis à la Sous-Préfecture
d'Issoire le 07/04/2010**

**Le Président
Bernard ROUX**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bernard ROUX